

80% : Le SE-Unsa s'oppose au passage en force de l'IA et fait des propositions

Dans les écoles pratiquant la semaine à quatre jours, pour réaliser les obligations de service liées aux 80%, il faut travailler 8 semaines à temps complet dans le cas d'une organisation pluri-hebdomadaire.

Une organisation annualisée correspond à une période travaillée de 32,5 semaines suivie (ou précédée) d'une période non travaillée de 6,5 semaines.

Les propositions du SE-Unsa :

1) L'année prochaine les PE2 seront en stage filé les lundis et vendredis pendant 30 semaines.

Nous demandons qu'ils viennent en complément du service des 80% un jour par semaine pendant 30 semaines sur 39, les lundis ou vendredis de l'année scolaire.

2) 4 temps partiels à 80 % sont complétés par un TD.

- a. le temps partiel A à 80%, le lundi
- b. le temps partiel B à 80%, le mardi
- c. le temps partiel C à 80%, le jeudi
- d. le temps partiel D à 80%, le vendredi

A, B, C et D doivent faire 8 semaines complètes.

Ces 8 semaines sont choisies pour :

- Cibler les périodes de l'année où il y a le plus de congés de maladie (grippe d'hiver, etc...) et demander aux temps partiels à 80% de faire leurs semaines pleines pendant ces périodes pour libérer les TD mis à disposition du pôle de remplacement.
- Cibler les périodes de stage et demander aux temps partiels à 80% de faire leurs semaines pleines pendant ces périodes pour libérer les TD mis à disposition du pôle de remplacement. De nombreux T1 n'ont pas pu partir en stage faute de moyens de remplacement.
- Permettre la mise en place de la mesure 3 du protocole de direction signé par le Se-Unsa : 2 jours fractionnables, dans les 15 jours qui suivent la rentrée aux directeurs, qui ne sont pas déchargés.
 - Il y a dans le Gard :
217 écoles de moins de 4 classes dans le département, cela représente donc 434 jours de remplacement à prévoir.